uvex hi-c

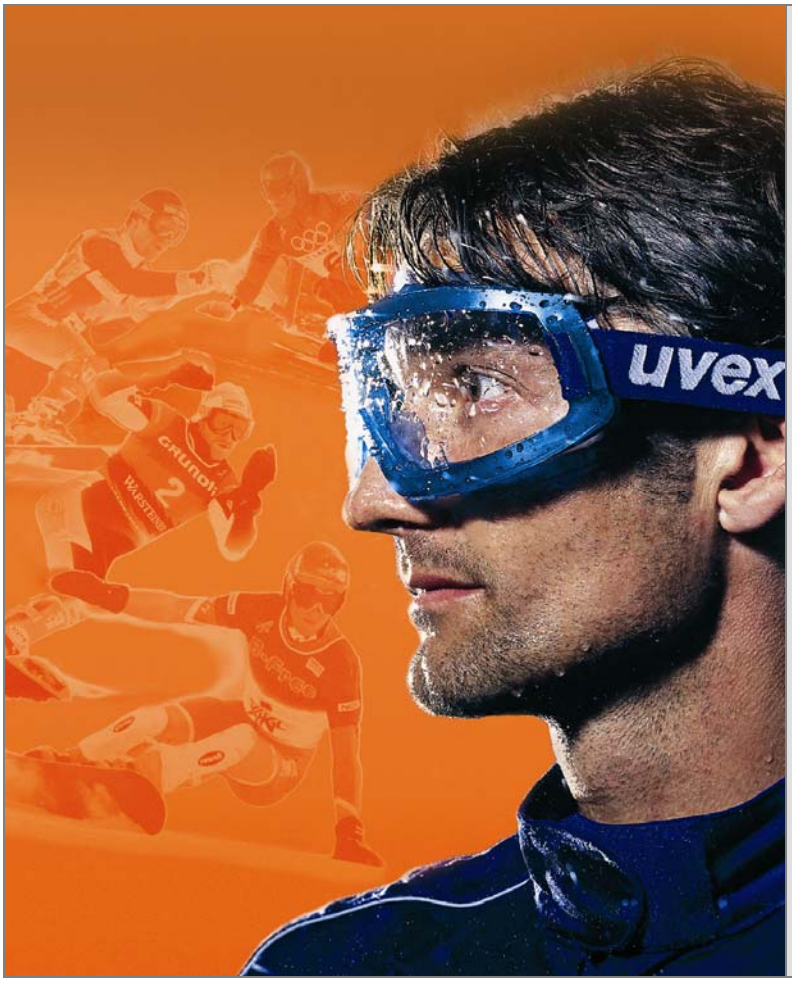

LES POINTS FORTS

- Monture ultra-souple et vision panoramique
- **Système de ventilation breveté**
- Convient aux porteurs de lunettes de vue
- Protection parfaite contre les projections **chimiques**, les intrusions de **poussières**
- Traitement des oculaires anti-buée

Domaines d'utilisation:

- Risques de projections de produits chimiques, de liquides

	Référence : Coloris monture : Oculaires : Norme : Marquage écran : Marquage monture : Ecran de remplacement	9306.714 translucide acétate incolore / **anti-buée** EN 166 + EN 170 2-1,2 .W.1.F.N.CE CE.166.W.3.4.F 9306.517
	Référence : Coloris monture : Oculaires : Norme : Marquage écran : Marquage monture : Ecran de remplacement	9306.765 translucide acétate incolore / **anti-buée** EN 166 + EN 170 2-1,2 .W.1.F.N.CE CE.166.W.3.4.F 9306.517

	CARACTERISTIQUES / AVANTAGES	BENEFICES
	Monture souple en PVC ▪ Forme ergonomique ▪ Système de soufflets ▪ Coussinet au niveau du nez	➢ confort optimal ➢ excellente capacité d'absorption des chocs ➢ s'adapte à tous les visages ➢ facilité d'acceptation du port du masque de protection
	Système de ventilation indirecte : ▪ augmentation de la ventilation latérale grâce aux chicanes ▪ assure un environnement non-irritant aux yeux ▪ réduit le risque de formation de buée	➢ confort supérieur lors de port prolongé ➢ sécurité renforcée car le masque est porté
	Ecran panoramique : ▪ vision latérale dégagée ▪ compatible avec le port de lunette de vue	➢ absence de gêne de la vision ➢ convient à tous
	Ecran facilement interchangeable : ▪ allongement de la durée d'utilisation de la monture Référence écran de remplacement : ▪ 9306.517	➢ réduction des déchets ➢ rentabilité accrue
	Ajustement ▪ ajustement rapide et facile	➢ meilleur maintien
	Traitement anti-buée uvex ▪ anti-buée intérieur DURABLE et permanent	➢ confort supérieur ➢ durée de vie allongée ➢ rentabilité accrue
	Pont de nez spécifique / traitement : ▪ compatible avec le port d'un masque sans risque de formation de buée	➢ lunette masque reste en place ➢ confort supérieur ➢ port accepté